Mercedes-Benz

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
ROCQUENCOURT (Yvelines)

P-2243.06.00

Ref Mercedes : Atego LCMII G1224E - G1224EL - G1226E - G1226EL - G1229E - G1229EL

ANNULE ET REMPLACE EDITION PRECEDENTE

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE MERCEDES

0 - GENERALITES

0.1 - Constructeur : DAIMLERCHRYSLER A.G. - Stuttgart (R.F.A.)
0.1.1 - Représentant accrédité en France : DAIMLERCHRYSLER FRANCE
Parc de Rocquencourt,
ROCQUENCOURT (Yvelines).

0.3. - Marque : MERCEDES-BENZ
0.4. - Désignation commerciale : Atego
0.5. - Catégorie internationale : N2
0.6. - Genre : châssis-cabine pour CAM-VASP.
0.7. - Type : G12 **Variantes :** 24E, 24EL
26E, 26EL
29E, 29EL

Versions : 33c - 36c - 42c - 48c - 54c - 60c - 63c
33p - 36p - 42p - 48p -54p - 60p - 63p

0.8. - Puissance administrative : 17 CV.

0.7.1 Décodage des T.V.V			
Véhicule Atego,		Suspension :	L = pneumatique
Euro IV, 2 essieux :	G12	Empattements :	33-36-42-48-54-60-63
Variantes moteur ... :	24 - 26 - 29	Cabines :	• Courte (c)
PTAC à 12,00 t :	E		• Profonde (p)

1 - CONSTITUTION GENERALE

1.1 - Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux : - 2 roues simples sur essieu 1, - 2 roues jumelées sur essieu 2.
1.1.1 - Emplacement des roues motrices : sur essieu 2.
Sur demande : système de régulation antipatinage : un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système.
1.1.2 - Emplacement des roues directrices : sur essieu 1.
1.2 - Dimensions des pneumatiques :

Maxi essieu 1 = 4900 kg :	Indice mini de charge : (140/ -)	Maxi essieu 2 = 8100 kg :	Indice mini de charge : (- /133)
265/70 R 19,5. Sur demande : 285/70 R 19,5 ou 305/70 R 19,5 ou 255/70 R 22,5 ou 275/70 R 22,5 ou 10 R 22,5 ou 11 R 22,5.		265/70 R 19,5. Sur demande : 285/70 R 19,5 ou 305/70 R 19,5 ou 255/70 R 22,5 ou 275/70 R 22,5 ou 10 R 22,5 ou 11 R 22,5.	

Indice mini de vitesse essieux 1 et 2 : G.
NOTA : - Possibilité de montes de pneumatiques différentes entre les essieux 1 et 2.
- Un changement de dimensions des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage
1.3 - Constitution du châssis : châssis en 2 parties assemblées entre elles par rivets :
- partie avant : longerons profilés Z emboutis,
- partie arrière : longerons profilés U et entretoises emboutis assemblés par rivets, de section :
271 x 65 x 5,5 pour les versions : 33c-33p-36c-36p / 272 x 65 x 6,0 pour les versions : 42c-42p / 274 x 65 x 7,0 pour les versions : 48c-48p-54c-54p-60c-60p-63c-63p.
1.4 - Emplacement et disposition du moteur : à l'avant, longitudinal.
1.5 - Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur.

2 - POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1. – Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : (voir NOTA)	12000	12000	10000	12000	10000
2.2. – Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) : (voir NOTA)					
2.2.1 - Sans système de freinage de remorque :					
2.2.1.1 - avec remorque sans frein :	NEANT	12750	10750		
2.2.1.1.1. - Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué au point 2.2.1.1 :	-	750	750		
2.2.1.2 - avec remorque équipée de freins à inertie :	NEANT	15500	13500		
2.2.1.2.1. - Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué au point 2.2.1.2 :	-	3500	3500		
2.2.2 - Avec système de freinage de remorque *(#)* :	-	-	-	27600	23000
2.3 -	-	-	-	-	-
2.4. Masse en charge techniquement admissible :	12000	12000	12000	12000	12000
2.4 - Charges maximales admissibles :					
2.4.1 - Sur l'essieu 1 :	4900		4560	4900	4560
2.4.2 - Sur l'essieu 2 :	8100		6225	8100	6225

(#) : Sauf pour les véhicules équipés de la boite de vitesse mécanique ZF9S - ($1^{ère}$ = 13,16).

Variantes : / Versions :	E - EL													
	33c	33p	36c	36p	42c	42p	48c	48p	54c	54p	60c	60p	63c	63p
2.6 - Voie essieu 1 :	1,900 - 2,090													
2.7 - Voie essieu 2:	1,835													
2.8 - Empattement:	3,260		3,560		4,160		4,760		5,360		5,960		6,260	
VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE :														
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche:	*Ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement.*													
2.9.0 - Total :	4585	4735	4645	4795	4705	4855	4770	4920	4900	5050	4945	5095	5000	5150
2.9.1 - Sur l'essieu 1 :	3170	3320	3165	3315	3165	3315	3180	3330	3205	3355	3205	3355	3200	3350
2.9.2 - Sur l'essieu 2 :	1415	1415	1480	1480	1540	1540	1590	1590	1695	1695	1740	1740	1800	1800
2.10 - Porte-à-faux avant :	1,440													
2.11 - Porte-à-faux arrière : (sans barre anti-encastrement)	2,085	1,485	2,085	1,485	2,485	1,885	2,885	2,285	3,285	2,885	3,485	3,485	3,685	3,685
2.12 - Longueur hors tout : (sans barre anti-encastrement)	6,785	6,185	7,085	6,485	8,085	7,685	9,085	8,685	10,085	9,685	10,885	10,885	11,385	11,385
2.13 - Largeur hors tout :	2,363													
VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE :														
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche:	*Valeurs limites pour le véhicule carrossé.*													
2.9.0 - Total :	4585	4735	4645	4795	4705	4855	4770	4920	4900	5050	4945	5095	5000	5150
2.9.1 - Sur l'essieu 1 : (mini.imposé par le freinage)	2660	2660	2660	2660	2660	2660	2660	2660	2660	2660	2660	2660	2660	2660
2.9.2 - Sur l'essieu 2 : (mini.imposé par le freinage)	1460	1460	1460	1460	1460	1460	1460	1460	1460	1460	1460	1460	1460	1460
2.10 - Porte-à-faux avant :	1,440													
2.11 - Porte-à-faux arrière : (techniquement admissible)														
2.11.1 - Mini sans ferrure ni accessoire :	1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000	
2.11.2 - Maxi sans ferrure ni accessoire :	2,115 (*)		2,310(*)		2,700(*)		3,085(*)		3,480(*)		3,870(*)		4,060(*)	
2.11.3 - Maxi avec ferrures et accessoires :	2,235(*)		2,430(*)		2,820(*)		3,205(*)		3,600(*)		3,990(*)		4,185(*)	
2.12 - Longueur hors tout :	6,935		7,430		8,420		9,405		10,400		11,390		11,885	
2.13 - Largeur hors tout :	2,550 / 2,600 (1)													
2.14 - Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule du centre de gravité de la charge :	*Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe de l'essieu 2 sur le plan de projection défini ci-contre.*													
2.14.1 - Distance mini Avec charge essieu 2 = 8100 kg :	0,255	0,195	0,285	0,215	0,335	0,255	0,380	0,285	0,415	0,310	0,465	0,345	0,500	0,370
2.14.2 - Distance Maxi Avec charge essieu 1 = 4900 kg :	0,675	0,550	0,745	0,610	0,880	0,715	1,005	0,815	1,135	0,915	1,275	1,020	1,355	1,085
2.15 - Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,310	0,890	0,310	0,890	0,310	0,890	0,310	0,890	0,310	0,890	0,310	0,890	0,310	0,890

(1) : 2,600 ; uniquement pour les superstructures à parois épaisses conçues pour le transport de marchandises sous température dirigée.

NOTA :
Pour les véhicules munis d'un ralentisseur additionnel **(voir point 7.9.2)**, il est admis de pouvoir :
a) - Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) **(2.1)** et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) **(2.2)** d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur (poids déclaré dans l'attestation de caractéristiques), des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce, dans la limite de 500 kg.
b) - Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu arrière **(2.5.2)** dans la limite de 400 kg.
(*) Avec Réservoirs de carburant dans le porte-à-faux arrière :
- Distance maxi pour la barre anti-encastrement AR: 1320 mm
- Distance maxi avec ferrures et accessoires : 1690 mm

3 - MOTEUR

	24 E-EL	26 E-EL	29 E-EL
3.1 - Dénomination du type :		OM906LA	
3.1.1 - Marque :		DAIMLERCHRYSLER	
3.1.2 - Marquage moteur :	OM 906 LA IV/1	OM 906 LA IV/2	OM 906 LA IV/3
3.2 - Description générale :		moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin	
3.2.1 - Genre :		Allumage par compression à 4 temps	
3.2.2. – Principe de fonctionnement :		par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement et échangeur air / air	
3.2.3 - Suralimentation :		Système de réduction catalytique avec réservoir d'additif à base d'urée	
3.2.4 - Dispositifs anti-pollution :		6 en ligne	
3.3 - Nombre et disposition des cylindres :		6374	
3.4 - Cylindrée (cm³) :		17,4 +/- 0,5	
3.5 - Rapport volumétrique de compression :			
3.6 - Puissance maximale (kW) :	175	188	210
3.7 - Régime de puissance maximale (tr/mn) :		2200	
3.8 - Couple maximal (m.daN) :	85	97	112
3.9 - Régime de couple maximal (tr/mn) :		1200 - 1600	
3.10 - Régime de rotation maximal (tr/mn) :		2750+60/-250	
3.11 - Carburant utilisé :		gazole	

3.12 - Réservoirs de carburant :

3.12.1 - Emplacement :	côté droit ou gauche, **série (1)**				**sur demande :**				
	entre les essieux 1et 2	derrière l'essieu 2	entre les essieux 1et 2		derrière l'essieu 2	dans le porte à faux arrière	entre les essieux 1et 2		
3.12.2 - Capacité (l.) :	125	75	105	130	115	125(*)	180	180 + 100	180 + 2 x 100
3.12.3 - Matériaux :	Synthétique								

(1) : Le poids du réservoir de série est inclus dans le poids à vide du véhicule en ordre de marche indiqué au point 2.9.

- Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de parties saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.
- (*) Montage spécifique voir conditions aux points 2.11 et 8.10

3.13 - Mode d'alimentation du moteur :	injection directe - 6 injecteurs à pompe individuelle à commande mécanique et gestion électronique.
3.14 - Type de filtre à air :	sec.
3.15 - Allumage :	par compression.
3.16 - Tension d'alimentation des circuits électriques :	24
3.17 - Dispositif d'antiparasitage :	non
3.18 - Refroidissement du moteur :	par circulation d'eau forcée et radiateur avec visco-coupleur (ou entraînement hydrostatique sur demande)
3.19 - Nombre de silencieux d'échappement :	1 de type catalyseur
3.20 - Niveau sonore au point fixe :	
3.20.1 - Valeur du niveau sonore (dBA) :	
- latéral vers l'intérieur :	88
- latéral vers l'extérieur, côté gauche :	91
- vertical :	86
- vertical avec silencieux vertical:	84
3.20.2 - Régime de rotation correspondant (tr/mn) :	1650
3.20.3 - Position de la sortie d'échappement :	dans l'empattement, côté droit, vers l'intérieur du châssis,
- sur demande :	dans l'empattement, côté gauche, vers l'extérieur du châssis ou vertical derrière cabine, côté droit.
3.21. - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :	sur la plaque constructeur
3.22. - Consommations conventionnelles de carburant :	-
3.23. - Emissions massiques de dioxyde de carbone (CO^2) :	-
3.24. – Classe environnementale :	8877*0127B1 (EURO IV)

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 - Type de boîte de vitesses :
Sur demande : **G85** - mécanique à 6 rapports avant et 1 marche arrière ($1^{ère}$ = 6,70).
Sur demande : **G60** - mécanique à 6 rapports avant et 1 marche arrière ($1^{ère}$ = 9,20).
Sur demande : **G100** - mécanique à 12 rapports avant et 1 marche arrière ($1^{ère}$ = 9,960).
Sur demande : **G131** - mécanique à 9 rapports avant et 1 marche arrière ($1^{ère}$ = 14,573).
Sur demande : **ZF9S** - mécanique à 9 rapports avant et 1 marche arrière ($1^{ère}$ = 13,16).

4.1.1 - Emplacement du levier de commande : au plancher **Sur demande :** commande de transmission électronique située au plancher.
4.2 - Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 - Mode de commande : par pédale et transmission hydraulique. **Sur demande :** *avec commande électronique :* automatique.
4.3 - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardans.
4.4 - Démultiplication de la transmission :
4.4.1 - Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 265/70 R 19,5 = 2639.
4.4.2 - Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :

Combinaison des vitesses	1	2	3	4	5	6	AR1
Rapports de la boîte	6,70	3,81	2,29	1,48	1,00	0,73	6,29
Rapport du pont				3,917			
Démultiplications finales	26,244	14,924	8,970	5,797	3,917	2,859	24,638
Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)	6,033	10,610	17,652	27,314	40,424	55,383	6,427

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

En option : **Boîte de vitesses :**

Boîte mécanique 6 rapports G60 ($1^{ère}$ = 9,20)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	-	-	-	-	-	-	AR1	-
	Rapport	9,20	5,23	3,15	2,03	1,37	1,00	-	-	-	-	-	-	8,65	-
Boîte mécanique 12 rapports G100 ($1^{ère}$ = 9,96)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	AR1	AR2
	Rapport	9,96	8,17	5,66	4,65	3,41	2,79	2,20	1,81	1,49	1,22	1,00	0,82	9,37	7,68
Boîte mécanique 12 rapports G131 ($1^{ère}$ = 14,573)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	-	-	-	AR1	-
	Rapport	14,573	9,478	6,635	4,821	3,667	2,585	1,810	1,315	1,000	-	-	-	13,862	-
Boîte mécanique 9 rapports ZF9S ($1^{ère}$ = 13,16)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	-	-	-	AR1	-
	Rapport	13,16	8,91	6,50	4,67	3,50	2,55	1,86	1,33	1,00	-	-	-	11,74	-

En option : **Ponts :**

Rapports de pont disponibles pour boites de vitesses mécanique																									
2,615	2,846	2,923	3,067	3,077	3,154	3,308	3,333	3,583	3,636	3,667	3,833	3,909	**3,917**	4,300	4,750	4,778	4,875	5,125	5,222	5,250	5,714	5,857	5,875	6,143	6,857

4.5 - Vitesse maximale effective (km/h) : 90.
4.6 - Indicateur de vitesse : oui.
4.7 - Compteur kilométrique : oui.
4.8 - Chronotachygraphe : oui, sauf réglementation spécifique.
4.9 - Limiteur de vitesse : oui.

5 - SUSPENSION

Variantes E :
5.1 - Essieu 1 : Essieu rigide - 2 ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2 - Essieu 2 : Essieu rigide - 2 ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2.1 - Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE.

Variantes EL : (gestion électronique)
5.1 - Essieu 1 : Essieu rigide - 2 ressorts à lame parabolique - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
Sur demande Essieu rigide - 2 coussins d'air - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre de guidage stabilisatrice.
5.2 - Essieu 2 : Essieu rigide - 2 coussins d'air - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - triangle de guidage , barre de guidage stabilisatrice.
5.2.1 - Suspension de l'essieu moteur : pneumatique.

6 - DIRECTION

6.1 - Type de direction : à vis et circulation de billes avec assistance hydraulique.
L'effort volant est amplifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction.
Cette pression est délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.

6.2 - Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattement	33	36	42	48	54	60	63
ϕ	13,1	14,0	15,8	17,6	19,4	21,2	22,1

7 – FREINAGE PNEUMATIQUE

7.1 - Frein de service : Système de freinage pneumatique composé de 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et de l'essieu 2 (type I - I),
7.2 - Répartiteur de freinage : sur demande, Il module l'effort de freinage sur les roues des essieux 1 et 2 en fonction de la charge sur l'essieu 2.
7.2.1 - Dispositif antibloqueur des roues : oui, catégorie 1. Un capteur par roue.
7.3 - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.
7.4 - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues de l'essieu 2.
7.5 - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2 - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3 - Frein de stationnement : 2 cylindres à ressort sur essieu 2.
7.6 - Assistance des freins : oui.
7.6.1 - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet pneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service.
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet .
7.7 - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 4 à 9 réservoirs d'air comprimé ;

variantes	circuit		parc + remorque - *(en option)*	compensation	Suspension pneumatique	Assécheur
	AV	AR				
.....EL	1x25	1x25	1x10 l	-	25 à 100 litres, 1 à 5 réservoirs	1x4 litres -**(#)** Sur demande : 1x5,4l
.....E	1x25	1x25	1x10 l	1x20 litres **(#)**	-	

(#) - Uniquement avec une pression de disjonction de 12 bars.
7.7.1 - Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux sur la planche de bord + en cas de défaillance de l'antibloqueur, code défaut sur écran multifonctions.
7.7.2 - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques (antibloqueur).
7.7.3 - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance,
- Par la mise sous tension pour l'antibloqueur.

7.8 - Type de freins :
7.8.1 - Frein de service :
7.8.1.1 - sur l'essieu 1 :
7.8.1.2 - sur l'essieu 2 : à disques ventilés.
7.8.2 - Frein de secours :
7.8.3 - Frein de stationnement :
7.9 - Dispositif ralentisseur :
7.9.1 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : frein moteur + soupape à décharge constante.
7.9.2 - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.
7.9.3 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : non concerné
7.10 - Circuit de freinage pour la remorque : oui -*en porteur remorqueur*- alimentation : pneumatique
commande : pneumatique
Sauf pour les véhicules équipés de boîte de vitesses mécanique **ZF9S** - ($1^{ère}$ = 13,16) : Non.
7.10.1 - Commande séparée de freinage de la remorque : Non.
7.10.2 - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : Oui.

7 – FREINAGE ELECTROPNEUMATIQUE – EPB -

7.1 - Frein de service : Système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de : - 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et de l'essieu 2 (type I - I), 1circuit de commande électropneumatique
7.2 - Répartiteur de freinage : non. Fonction gérée électroniquement agissant sur les 2 essieux du véhicule tracteur et sur le circuit de commande de la remorque .
7.2.1 - Dispositif antibloqueur des roues : oui, intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1. Un capteur par roue
7.3 - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.
7.4 - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues de l'essieu 2.
7.5 - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2 - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3 - Frein de stationnement : 2 cylindres à ressort sur essieu 2.
7.6 - Assistance des freins : oui.
7.6.1 - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet pneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service.
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7 - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 4 à 9 réservoirs d'air comprimé ;

variantes	circuit		parc + remorque - *(en option)*	compensation	Suspension pneumatique	Assécheur
	AV	AR				
.....EL	1x25	1x25	1x10 l	-	25 à 100 litres, 1 à 5 réservoirs	1x4 litres - **(#)**Sur demande : 1x5,4l
.....E	1x25	1x25	1x10 l	1x20 litres **(#)**	-	

(#) - Uniquement avec une pression de disjonction de 12 bars.
7.7.1 - Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux sur la planche de bord + en cas de défaillance de l'antibloqueur, code défaut sur écran multifonctions.
7.7.2 - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques (antibloqueur).
7.7.3 - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance, Par la mise sous tension pour l'antibloqueur.

7.8 - Type de freins :
7.8.1 - Frein de service :
7.8.1.1 - sur l'essieu 1 :
7.8.1.2 - sur l'essieu 2 : à disques ventilés.
7.8.2 - Frein de secours :
7.8.3 - Frein de stationnement :
7.9 - Dispositif ralentisseur :
7.9.1 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : frein moteur + soupape à décharge constante.
7.9.2 - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.
7.9.3 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : non concerné
7.10 - Circuit de freinage pour la remorque : oui -*en porteur remorqueur*- alimentation : pneumatique commande : pneumatique ou pneumatique et électrique assurée par une prise ISO 7638/1996.
Sauf pour les véhicules équipés de boîte de vitesses mécanique **ZF9S** - ($1^{ère}$ = 13,16) : Non
7.10.1 - Commande séparée de freinage de la remorque : Non.
7.10.2 - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : Oui.

8 - CARROSSERIE

8.1 - Carrosserie : châssis-cabine.
8.1.1. – Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes : -renfoncement arrière pour cabine courte (+30kg environ). -toit surélevé pour cabine profonde (+60kg environ)
8.2 - Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier soudée.
8.2.1 - Toit ouvrant : oui, en tôle. **Sur demande :** - en verre, - commande électrique.
8.3 - Nombre de places assises :2, **Sur demande :**3, en cabine courte **ou :** 6, en cabine profonde.
8.4 - Sièges :
8.4.1 Avant : Sièges conducteur et convoyeur réglables. **Sur demande :** Siège central fixe, en cabine courte.
8.4.2 Arrière : Banquette arrière fixe 4 places en cabine profonde.
8.5 - Nombre de portes :
8.5.1 - Latérales : 2.
8.5.2 - Arrière : 0.
8.5.3 - Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
Sur portes : - 1 glace descendante à commande électrique.
Sur panneau arrière : - 2 vitres fixes (sur demande).
Sur panneaux latéraux : - 1 vitre fixe (sur demande en versions cabine profonde).
8.7 - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 - Pare-brise : verre feuilleté,
8.7.2 - Vitres latérales : verre trempé,
8.7.3 - Vitres arrière : verre trempé.
8.7.4 - Toit ouvrant (sur demande) **:** verre trempé.
8.8 - Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1 - Places avant : Ceintures 3 points à enrouleur
8.8.2 - Places arrière : Ceintures 3 points à enrouleur aux 2 places latérales
Ceintures 2 points aux 2 places centrales.
8.9 - Dispositif de protection latérale :
- Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage.
- Ensemble indépendant constitué de 2 profilés métalliques fixés dans l'empattement de chaque côté du véhicule par l'intermédiaire de bras boulonnés.
- La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 - Dispositif de protection avant : Oui.
8.10.2 - Dispositif de protection arrière :
- De série avec le réservoir de carburant dans le porte-à-faux AR
 Pour les autres Réservoirs de carburants :
- Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage.
- Ensemble indépendant constitué d'une traverse de section rectangulaire et de 2 goussets monté sous l'extrémité des longerons.
- La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.11 - Système antiprojections :
8.11.1 - Essieu 1 : oui, sauf carrosserie incompatible (arrêté ministériel du 18 - 09 - 1992).
- Système constitué de garde-boue, bavette et jupes extérieures. La face interne des gardes-boue est tapissée d'un dispositif antiprojections homologué.

8.11.2 - Essieu 2 : sur demande, sauf carrosserie incompatible (arrêté ministériel du 18 - 09 - 1992).
- Système constitué de garde-boue, bavette et jupes extérieures. La face interne des gardes-boue est tapissée d'un dispositif antiprojections homologué.
- La fixation et la position du système devront être constatées après carrossage.

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 - Feux de route : 2. (Sur demande : grilles de protection sur feux AV)
9.2 - Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de position.
9.3 - Feux de position :
9.3.1 - Avant : 2, incorporés aux feux de croisement.
9.3.2 - Latéraux : 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR (installation à compléter lors du carrossage. La fixation et la position devront être vérifiées après carrossage).
9.4. - Feux de position arrière : 2
9.5 - Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 - Avant : 2, indépendants,
9.5.2. - Latéraux : 2 indépendants,
9.5.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position.
9.6. - Feux stop : 2 groupés avec les feux de position arrière.
9.6.1. – 3ème feu stop central : Non
9.7. - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu de position arrière gauche.
9.8 - Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 - Avant : non.
9.8.2 - Latéraux : 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR (installation à compléter lors du carrossage La fixation et la position devront être vérifiées après carrossage).
9.8.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position
9.9 - Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10. - Feux de marche arrière: 2, groupés avec les feux de position.
9.11 - Feux de brouillard :
9.11.1 - Avant : 2, groupés avec les feux de route (sur demande).
9.11.2. - Arrière : 1, groupé avec le feu de position arrière gauche.
9.12 - Feux d'encombrement :
9.12.1 - Avant : 2, indépendants.
9.12.2. - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.13 - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non.
. A installer lors du carrossage.
. La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.
9.14 - Feux spéciaux : non.

10 - DIVERS

10.1 - Accessoires :
10.1.1 - Essuie-glace : 2 à deux vitesses et balayage intermittent.
10.1.2 - Lave-glace : oui.
10.1.3.1 - Extérieur :
- côté gauche : 2 fixés sur la porte dont 1 grand angle,
- côté droit : 3 fixés sur la porte dont 1 d'accostage, 1 grand angle.
Sur demande : 1 antéviseur (obligatoire à partir du 26 janvier 2007).
10.1.3.2 - Intérieur : non.
10.1.4 - Avertisseur sonore : 1 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant,
Sur demande : 1 électrique côté droit derrière pare-chocs avant + 2 électropneumatiques sur pavillon.
10.1.5 - Dispositif antivol : oui, verrou de colonne de direction + système d'antidémarrage codé par transpondeur.
10.1.6 - Extincteur : à installer lors du carrossage du véhicule.
10.1.7 - Chauffage autonome : sur demande, à combustible liquide.
10.2 - Marques d'identité :
10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur : sur le montant gauche du passage de la porte convoyeur.
10.2.2 - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit, au dessus de l'essieu 1.
10.2.3 - Structure du numéro d'identification :

W	D	B	9	7	0	.	5	.	1	.	.	.	.	.	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Caractères n° 1 à 3 : code constructeur.
Caractères n° 4 à 9 : type, version et variante (caractère n° 9 = selon empattement, de 0 à 9).
Caractère n° 10 : direction (1 = à gauche - 2 = à droite).
Caractère n° 11 : usine de production, de A à Z ou de 0 à 9.
Caractères n° 12 à 17 : n° d'ordre de fabrication.

10.2.4 - Le numéro d'identification commence à :
WDB 970 05. 1. 000 001 variantes E
WDB 970 25. 1. 000 001 variantes EL
10.2.5 - Identification du moteur : sur le côté droit du bloc-moteur.

11 - VISITES TECHNIQUES

11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur : Si véhicule équipé d'un correcteur : derrière le volet de maintenance relevable.
11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8 (en option 9,5).
11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3 (en option 10,2).
11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.5 - Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.
11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : sans objet.
11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	AV	AR (*)	ST + R	CP (*)	SP (*)	AS (*)
Affectation	circuit essieu 1	circuit essieu 2	parc + remorque	compensation	suspension pneumatique	Assécheur d'air

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis "quart de tour" sauf (*)
11.8 - Observations :
Dans le cas de changement de dimensions de pneumatique et si freinage électropneumatique (EPB), le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N2 - genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :
Type : G12 **Variantes :** 24E - 24EL, 26E - 26EL, 29E - 29EL **Versions :** 33c - 36c - 42c - 48c - 54c - 60c - 63c, 33p - 36p - 42p - 48p - 54p - 60p - 63p

Livrés :
-en châssis cabine satisfont aux disposition des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau B1 de la directive 2001/27/CE...

Fait à Montlhéry, le 3 mai 2006
L'ingénieur de l'industrie
Et des mines
L.MIS

Pollution conforme aux prescriptions réglementaires applicables au 09 Novembre 2006
Nouvelle rubrique V9 :
0555*0578B

Vue et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2243.06.00
Fait à paris, le 3 mai 2006
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'environnement d'Ile de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M.CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :
a°) - que le véhicule livré :
- **en châssis-cabine (voir NOTA 1) (1)**
- **en VASP (voir NOTA 2)**

(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) - Type : G12 **Variantes (1) :** ~~24E~~ - 24EL **Versions (1):** ~~33c - 36c - 42c - 48c~~ - 54c - ~~60c - 63c~~ ~~26E - 26EL~~ ~~33p - 36p - 42p - 48p - 54p - 60p - 63p~~ ~~29E - 29EL~~
(D3) - Dénomination commerciale : ATEGO
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 970 ... 2 88 1C 192 557

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1)	12000	12000	~~12000~~	12000	
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1)	12000	12000	~~12000~~	12000	
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) (1)	NEANT	15500	~~15000~~	27600 (#)	~~27600 (#)~~

(#) : Sauf pour les véhicules équipés de la boite de vitesse mécanique ZF9S - (1ère = 13,16).
(J) - Catégorie internationale : N2
(J1) - Genre national (1) : CAM - VASP
(K) - Numéro de la réception par type : P-2243-06-00
(P1) - cylindrée (cm3) : 6374

Variantes (1) :	24 E-EL	~~26 E-EL~~	29 E-EL
(P2) - Puissance nette maximale (KW) :	175	~~188~~	~~210~~

(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 17
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) *(1)* **:** 2 - ~~3 - 6~~
(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) (1):
- latéral vers l'intérieur : 88
- latéral vers l'extérieur, côté gauche : ~~91~~
- vertical : ~~86~~
- vertical avec silencieux vertical: ~~84~~

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) (1) : 1650
(V7) – CO^2 (g/km) : -
(V9) – Classe environnementale : ~~8877*0127BT~~

Pollution conforme aux prescriptions réglementaires applicables au 09 Novembre 2006
Nouvelle rubrique V9 :
0555*0578B

(1) : rayer les mentions inutiles
(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
B.P. 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. : 01 39 23 [illegible]
Siren 682 [illegible]
R.C.S. Versailles
Société par Actions Simplifiée au Capital de 65 600 000 Euros

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus
b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : 11 5 27 **pour être livré à** SAVIA 78180 Chanon
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt , le : 26 01 07 **N° d'immatriculation :**
DAIMLERCHRYSLER France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de

Chauffage autonome à combustible liquide : **OUI - NON** (1)
Dispositif antibloqueur de roues : **OUI**
Répartiteur de freinage : : **OUI – NON** (1)
Réservoirs de carburants : Emplacement : SRAV (2)
..... Nombre et capacité : 2 x 210 + 1 x 100 (2)
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. : **OUI - NON** (1)
- Marque de ce ralentisseur : (2)
- Type de ce ralentisseur : (2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et PTRA (voir NOTA du chapitre 2) : (2)

Pneumatiques
Essieu 1 : 265/70 R 19,5 - ~~285/70 R 19,5 - 305/70 R 19,5 - 255/70 R 22,5 - 275/70 R 22,5 - 10 R 22,5 - 11 R 22,5~~ (1)
Essieu 2 : 265/70 R 19,5 - ~~285/70 R 19,5 - 305/70 R 19,5 - 255/70 R 22,5 - 275/70 R 22,5 - 10 R 22,5 ou 11 R 22,5~~ (1)

Suspension de l'essieu moteur : ~~-ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE~~ : ~~**-(Variantes ..E)**~~ (1)
Suspension de l'essieu moteur : -pneumatique : **-(Variantes ..EL)** (1)
Freinage : : **Pneumatique** (1)
..... : ~~**Electropneumatique (EPB)**~~ (1)

Type de boite de vitesses : **B.V. mécanique**
G85 - 6 rapports ($1^{ère}$ = 6,70) **(1)** G60 - 6 rapports ($1^{ère}$ = 9,20) **(1)**
~~G100~~ - 12 rapports ($1^{ère}$ = 9,96) **(1)** ~~ZF9S~~ - 9 rapports ($1^{ère}$ = 13,16) **(1)**
~~G131~~ - 9 rapports ($1^{ère}$ = 14,573) **(1)**

Dispositif de protection contre l'encastrement arrière d'origine Mercedes-Benz : **OUI - NON** (1)
(De série avec le réservoir de carburant dans le porte-à-faux AR)

(1) : Rayer les mentions inutiles. **(2)** : à compléter